

AVIS A INSERER

COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Mise à la disposition du public du projet de modification n°2, modification simplifiée, du P.L.U. de BRUNSTATT

Par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Municipal a précisé les modalités de consultation du public pour la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme mise en œuvre afin d'augmenter la part des logements sociaux dans le secteur 1AUc.

Les pièces du dossier de modification simplifiée n°2 seront mises à la disposition du public en mairie de Brunstatt 388 Avenue d'Altkirch à Brunstatt 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM durant 32 jours consécutifs du 20 août 2018 au 20 septembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi et le jeudi de 9h à 12 h et de 13h à 17h, le mardi de 9h à 12h et de 13h à 18h30, le mercredi de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 14h.

Pendant toute la durée de mise à la disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou adressées par écrit à la mairie, à l'attention de Monsieur le Maire.

En plus de la consultation papier, le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune www.brunstatt-didenheim.fr lequel permet aussi d'envoyer un message électronique à l'adresse suivante : contact@brunstatt-didenheim.fr

Le Maire

